



PLAN EAU

DU GRAND CHALON

DES ACTIONS POUR UNE VISION
DURABLE DE LA RESSOURCE
EN EAU DU TERRITOIRE

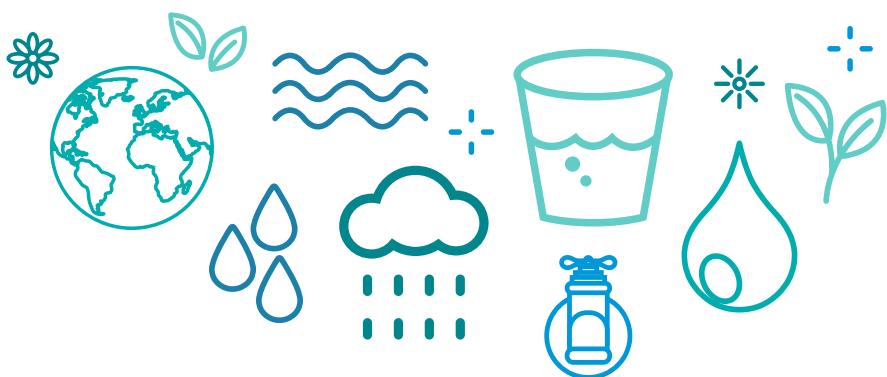


SOBRIÉTÉ
DISPONIBILITÉ
QUALITÉ

Le Grand Chalon
Agglomération



CE « PLAN EAU » RECENSE LES ACTIONS
REALISÉES ET À VENIR POUR PRÉSERVER
LA RESSOURCE EN EAU SUR LE
TERRITOIRE DU GRAND CHALON



IL S'ADRESSE À TOUS : CITOYENS, ASSOCIATIONS, ACTEURS PUBLICS
ET PRIVÉS, ENGAGÉS DANS UNE MÊME VISION DU LONG TERME.



ÉDITO - UNE VISION PARTAGEÉ

L'eau, indispensable pour la santé publique, l'environnement et le fonctionnement de notre économie, est devenue une ressource en tension, tant en quantité qu'en qualité.

Tous les territoires seront confrontés à des situations de tension, à des choix et des restrictions d'usage. Nous devons tous comprendre l'impact de cette évolution et les changements qu'elle implique.

Au niveau national, la France confrontée à des épisodes de sécheresse met en place des **mesures pour prévenir les risques liés à la ressource en eau**. Dès 2023, un plan de 53 mesures a été annoncé par L'Etat, pour une **gestion résiliente et concertée de l'eau**. Celui-ci a été décliné **à l'échelle de la Saône-et-Loire** avec l'adoption du **plan départemental de sobriété et d'adaptation des usages de l'eau** début 2024. Il vient compléter localement les outils déjà existants comme le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé 2022-2027 visant à mettre en œuvre pour la Saône-et-Loire les priorités définies dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne.

Les collectivités locales, compétentes en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, jouent un rôle majeur pour impulser, encourager, développer et pérenniser les changements de pratiques qui s'imposent.

Le Grand Chalon prend sa part de responsabilité et déploie un plan d'actions pour une sobriété des usages de l'eau sur son territoire, basé sur sa politique actuelle de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans le cadre de ses compétences dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Nommé « Plan Eau du Grand Chalon », ce plan d'action est le résultat d'une démarche lancée par la collectivité en 2024 qui a mobilisé toutes les forces vives du territoire (habitants, élus, acteurs économiques et associatifs,..) à travers une large concertation.

Document évolutif, ce plan valorise les actions déjà en cours et celles à mettre en œuvre collectivement à l'horizon 2040 pour préserver la ressource en eau du territoire. Il aura vocation à être complété et ajusté au gré des besoins pour répondre au mieux aux enjeux.

Le « Plan Eau du Grand Chalon » s'articule autour de 4 axes : sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité de l'eau, qui déclinent des actions concrètes - ainsi que sa **mise en œuvre** (gouvernance, outils de planification, communication et animation du Plan Eau).

Parmi les innovations du « Plan Eau du Grand Chalon », la création d'une **Assemblée de l'Eau du Grand Chalon**, réunissant tous les acteurs du Plan Eau du territoire, permettra de proposer un rendez-vous d'écoute et de partage sur les problématiques de l'Eau - mais aussi de célébrer les victoires remportées, les étapes marquantes à suivre ou encore le succès des actions déjà en place.

La vision partagée du « Plan Eau du Grand Chalon » est gage de réussite pour sécuriser la ressource en eau sur notre territoire.

L'Eau est source de vie ; assurons ensemble son avenir.

Vincent Bergeret

Vice-Président en charge de l'eau,
de l'assainissement et du grand cycle de l'eau

Dominique JUILLOT

Premier Vice-président
du Grand Chalon



PLAN EAU

DU GRAND CHALON

LE
Maire
Conseil
Soins

AXE 1

ORGANISER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES DE L'EAU - P.12

- Objectif 1-1 :** Promouvoir les comportements éco-responsables
- Objectif 1-2 :** Développer l'ingénierie éco-responsable
- Objectif 1-3 :** Mettre en cohérence la tarification et les usages

AXE 2

OPTIMISER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE - P.18

- Objectif 2-1 :** Sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau potable
- Objectif 2-2 :** Développer l'utilisation des eaux non conventionnelles pour limiter le recours à l'eau potable
- Objectif 2-3 :** Améliorer le stockage naturel de la ressource et améliorer le cadre de vie

AXE 3

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU - P.24

- Objectif 3-1 :** Protéger les zones de captage
- Objectif 3-2 :** Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Objectif 3-3 :** Prévenir les pollutions du milieu naturel
- Objectif 3-4 :** Restaurer le grand cycle de l'eau pour favoriser la fonction filtre de la nature
- Objectif 3-5 :** Adopter une diffusion pédagogique des informations sur la qualité de l'eau

AXE 4

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN EAU - P.30

- Objectif 4-1 :** Organiser une gouvernance ouverte et efficace
- Objectif 4-2 :** Développer les outils de planification
- Objectif 4-3 :** Communiquer et animer

CONTEXTE GÉNÉRAL

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCE EN EAU

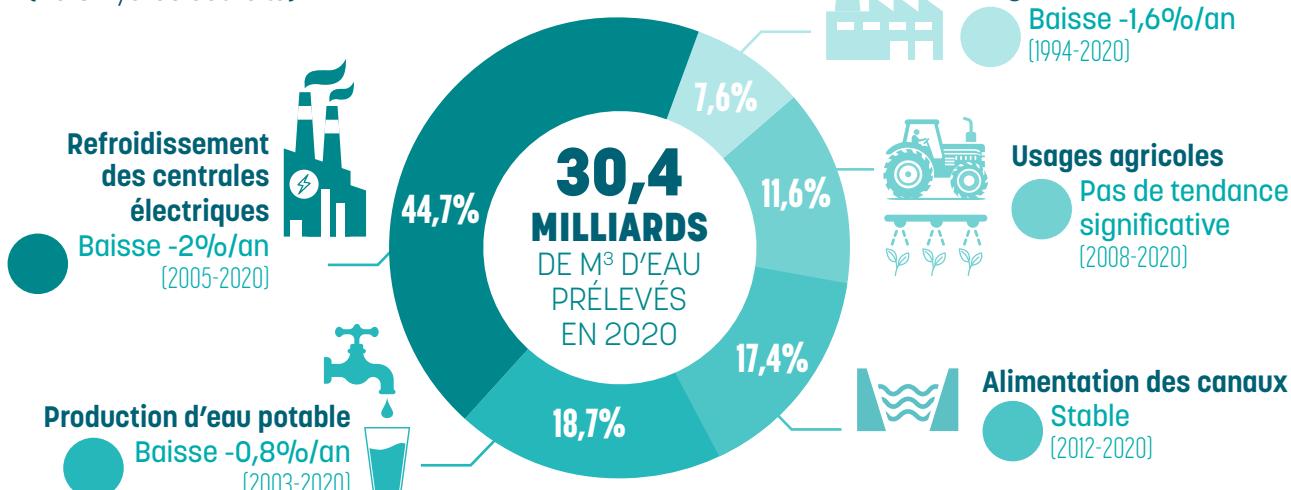
Les évolutions climatiques actuelles trouvent leur origine dans les activités humaines (utilisation de combustibles fossiles, déforestation, déplacements, activités économiques,...), qui libèrent d'énormes quantités de gaz à effet de serre s'ajoutant à celles naturellement présentes dans l'atmosphère.

Cela provoque le renforcement de l'effet de serre et le réchauffement de la planète (1) Ces évolutions climatiques impactent les précipitations, les vagues de chaleur, l'enneigement, les sécheresses et multiplient la surveillance d'événements extrêmes.

En résulte la modification du « grand cycle de l'eau » c'est-à-dire la diminution de la ressource en eau au niveau de la planète, et par conséquent, celle du petit cycle de l'eau dont nous dépendons au quotidien.

L'USAGE DE L'EAU EN FRANCE EN 2020

Prélèvement d'eau douce en France selon les usages (hors hydroélectricité)



Malgré l'augmentation sensible de la température, la pluviométrie reste globalement stable.

Et pourtant en 2019, plus de 67% du territoire métropolitain était concerné par des restrictions d'usage de l'eau.

Pourquoi ?

Les précipitations se répartissent différemment selon l'endroit et les saisons - et connaissent des événements extrêmes plus fréquents. Et malgré des records battus de précipitations (abondance sur des temps très courts ou années très pluvieuses), le renouvellement de la ressource en eau n'est pas assuré.

En France, la région qui s'assèche le plus est le Grand-Est (recul de 3,63% des pluies), suivie de la Bourgogne Franche-Comté : recul de 1,62% des pluies (2).

L'assèchement est particulièrement marqué au printemps mais le recul est aussi perceptible en été et en automne ; on note moins de pluie en automne sur 49% du territoire national. (source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>)

L'EAU DEVIENT D'AUTANT PLUS PRÉCIEUSE QU'ELLE SE RARÉFIE ET QUE SA QUALITÉ DIMINUE

Depuis 1990, la ressource en eau renouvelable a diminué de 14% (1).

Or l'eau, indispensable à la vie, est aussi nécessaire aux activités humaines.

Sur 30,4 milliards de m³ d'eau prélevée en 2020, seulement 18,7 % sont destinés à la production d'eau potable.



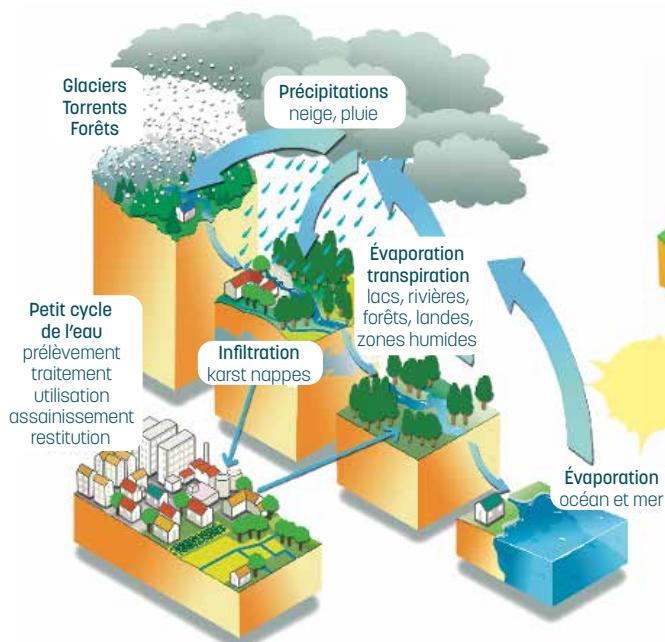
CONTEXTE GÉNÉRAL

COMPRENDRE LES DEUX CYCLES DE L'EAU

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

L'eau recouvre 70 % de la surface de la Terre, d'où son nom de « Planète bleue ». 97 % de cette eau est salée, quand les 3 % restants constitués d'eau douce, sont plus ou moins accessibles.

À la surface de la Terre et dans le sous-sol, l'eau circule et se transforme dans l'atmosphère, suivant différents processus naturels. Ils constituent le grand cycle de l'eau : évaporation, condensation, précipitations, ruissellement, infiltration.



LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Le petit cycle de l'eau est le parcours que l'eau emprunte, de son point de captage dans les eaux de surface (rivière, lac, barrage, ...) ou la nappe d'eau souterraine, en passant par sa consommation par l'être humain jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

1. Captage en rivière
2. Usine de traitement d'eau potable
3. Stockage en château d'eau
4. Réseau de distribution d'eau potable
5. Réseau de collecte des eaux usées (égouts)
6. Station d'épuration
7. Rejet en rivière



Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

(1) Entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018.

L'EAU AU GRAND CHALON

2 COMPÉTENCES CLÉS

1/COMPETENCE EAU, ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Le Grand Chalon

- Assure l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales,
- Entretient les réseaux et les ouvrages d'épuration.

En 2025, le Grand Chalon exerce directement sa compétence «eau potable» sur 34 communes :

- Pour 10 d'entre elles, c'est le Grand Chalon qui intervient en régie, c'est-à-dire qu'il exploite directement les réseaux d'eau.
- Pour les 24 autres communes, l'exploitation est gérée par une délégation privée de service public assurée par l'entreprise SUEZ.

Dans 17 autres communes du Grand Chalon, la compétence eau potable est exercée par 3 syndicats intercommunaux de l'eau : le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest de Chalon (SMECSO, 11 communes), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Dheune (4 communes), le Syndicat Mixte des Eaux Morvan-Autunois (2 communes).

Plus d'informations sur : www.legrandchalon.fr

EAU POTABLE ET GRAND CHALON



UNE
AGGLOMÉRATION DE
51 COMMUNES



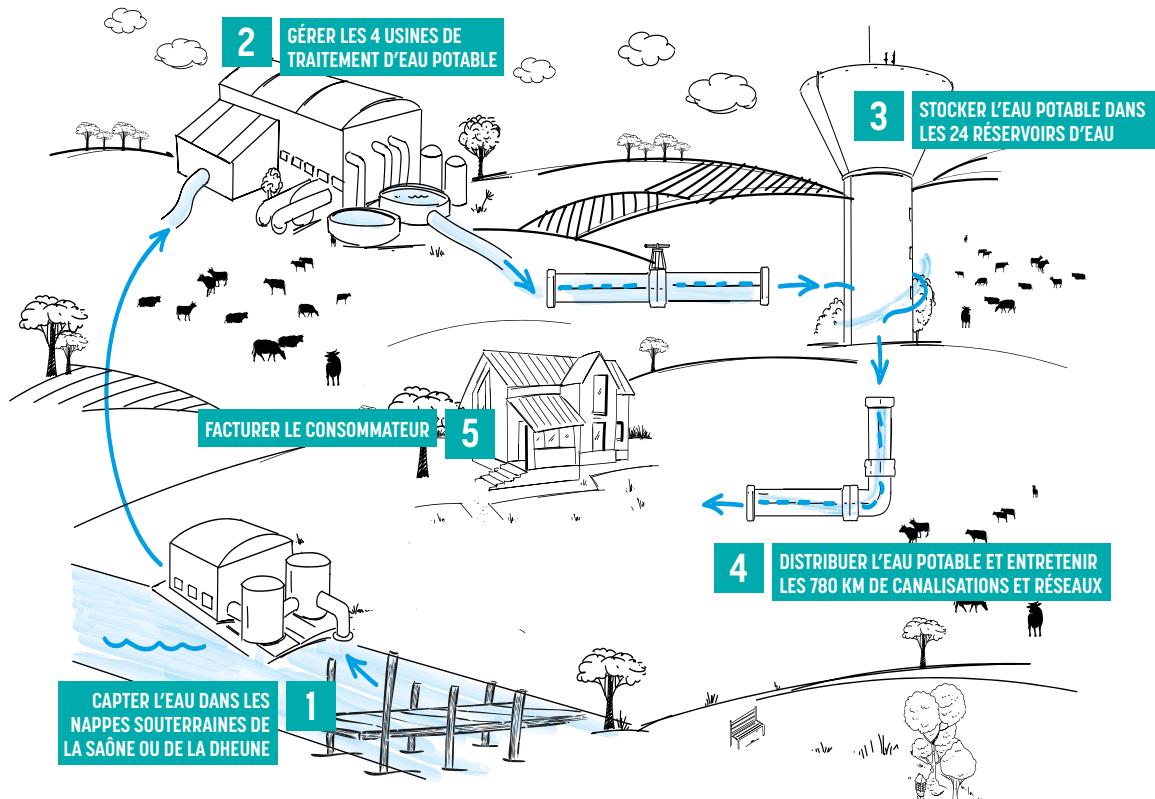
17
COMMUNES
GÉRÉES PAR
3 SYNDICATS

34
COMMUNES
GERÉES PAR
LE GRAND CHALON

L'EAU AU GRAND CHALON

2 COMPÉTENCES CLÉS

GÉRER L'EAU POTABLE DANS LE GRAND CHALON C'EST :



2/COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le Grand Chalon

- Assure l'entretien et l'aménagement de bassins hydrographiques et de cours d'eau.
- Assure des missions de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des ripisylves (végétation des bords de l'eau).
- Participe à la mise en œuvre du « plan d'action contre les inondations Saône et Côte viticole ».

Le Grand Chalon exerce directement la compétence GEMAPI sur toutes les communes, depuis janvier 2018 :

- En direct sur les bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie, ainsi que sur les petits affluents de la Saône située entre Dheune et Corne.
- En qualité de membre de l'EPTB Saône Doubs, du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune et de l'EPAGE Grosne.



CONTEXTE LOCAL LE GRAND CHALON, UN TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire du Grand Chalon n'est pas épargné par l'impact du changement climatique sur la ressource en eau.

L'approvisionnement en eau potable de notre territoire **n'a pas été mis en péril** au cours des cinq dernières sécheresses estivales.

Mais l'eau a subi des restrictions d'usage fixées par des arrêtés préfectoraux successifs de plus en plus restrictifs. Le secteur de la Saône aval a d'ailleurs été davantage concerné que le secteur de la Dheune.

Année 2023 : 2 mois de vigilance sécheresse suivi de 5 mois de restriction
(secteur Saône aval).

Début avril, le Préfet prend un premier arrêté de vigilance sécheresse ; les restrictions seront imposées mi-juin. En août, une grande partie du Département de Saône-et-Loire est en crise, dont le territoire du Grand Chalon ; des restrictions d'usage plus importantes perdurent jusqu'à fin octobre 2023.

ET QUI SAISIT LES ENJEUX POUR MIEUX LES RELEVER

Pour faire face aux impacts du changement climatique et préserver nos écosystèmes, Le Grand Chalon, tous les habitants et acteurs du territoire doivent s'approprier les 4 enjeux principaux consolidés dans le Plan Eau : garantir « de l'eau pour tous », préserver la qualité de l'eau et sa disponibilité. Et, faire vivre le « plan Eau ».

1. Enjeu de sobriété des usages

Pour réussir, Le Grand Chalon doit participer à l'information et la sensibilisation de tous, à travers une communication ciblée et récurrente.

2. Enjeu de préservation de la qualité de l'eau

C'est aussi l'affaire de tous : préserver les zones de captage de l'eau destinée à la consommation humaine, ou préserver notre environnement en améliorant la qualité des rejets aux milieux naturels.

3. Enjeu de disponibilité de la ressource en eau

Sécuriser l'approvisionnement, améliorer le rendement de nos réseaux, ou encore valoriser la gestion des eaux pluviales et l'usage d'eaux non conventionnelles (1) permettront de garantir « de l'eau pour tous » dans un contexte de raréfaction.

4. Enjeu de gouvernance et d'animation

Faire vivre le « Plan Eau », c'est mobiliser les acteurs dans une gouvernance efficace, développer des outils de communication et assurer suivi et évaluation des actions. C'est primordial pour assurer sa réussite.

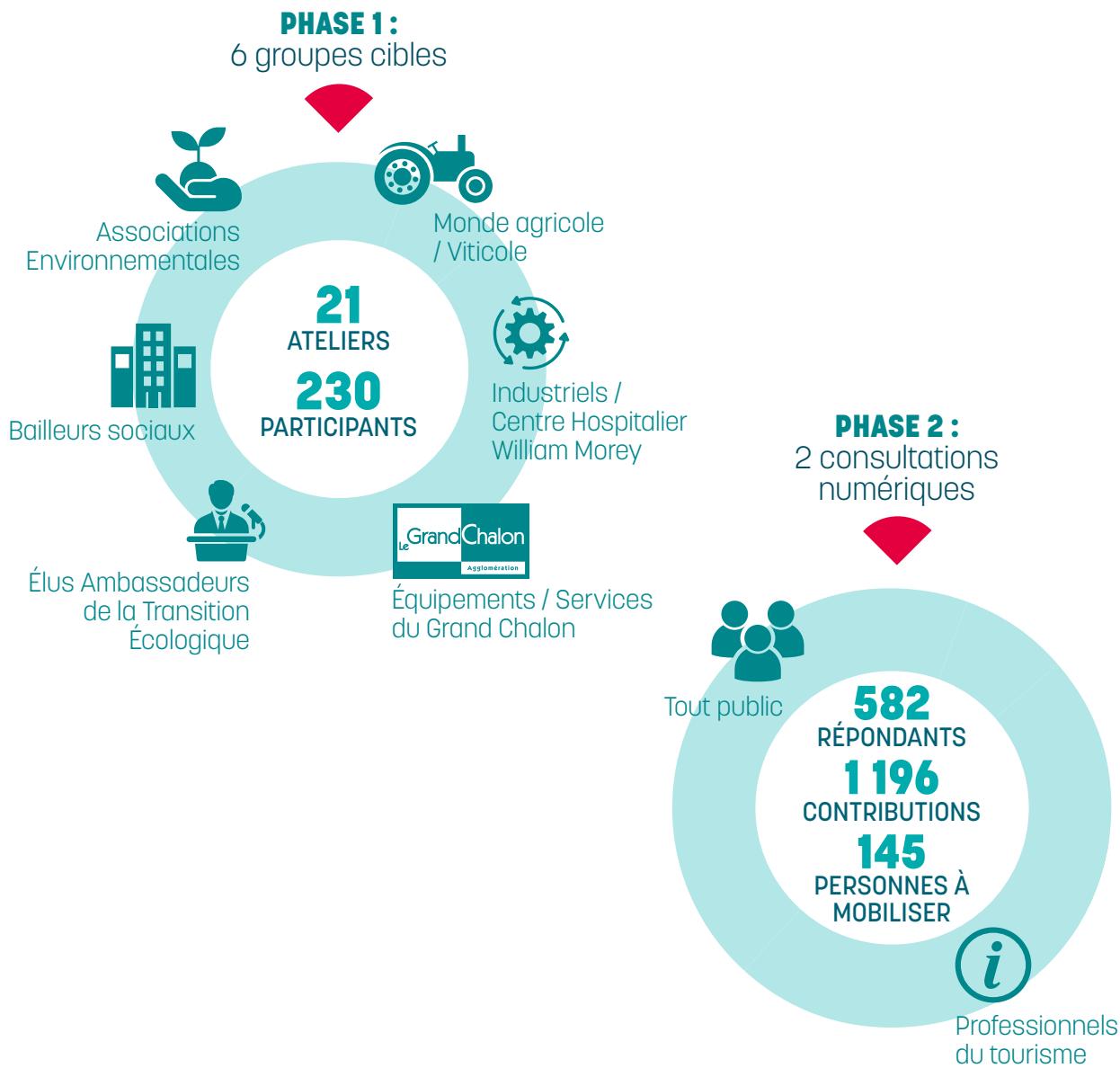
(1) Eaux non conventionnelles (ENC) : eaux non destinées à la consommation humaine (eaux ménagères : douche, lavage..., eaux de pluie, eaux pluviales, eaux de piscine, eaux issues de processus industriels et agricoles, eaux usées traitées par des stations d'épuration).

LE « PLAN EAU DU GRAND CHALON » ÉLABORÉ EN CONCERTATION

Véritable stratégie à moyen et long terme pour une sobriété des usages de l'eau, le « Plan Eau du Grand Chalon » a été élaboré dans une large concertation des acteurs, des partenaires et des habitants du territoire pour en faire un document partagé, mobilisateur et dynamique.

Ses **4 axes** sont expliqués et illustrés dans les pages suivantes : **sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité de l'eau, et mise en œuvre** à l'horizon 2040.

Une démarche de concertation en deux phases (812 personnes mobilisées) :



AXE 1

ORGANISER
LA SOBRIÉTÉ
DES USAGES
DE L'EAU

OBJECTIF 1-1 : PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

ACTIONS

1. Amplifier la politique de sensibilisation aux bonnes pratiques, aux éco-gestes et aux bons usages de l'eau

Actions de sensibilisation à adapter en fonction du public (particuliers, scolaires, industriels, collectivités, gens du voyage, professionnels du tourisme, monde agricole/viticole, bailleurs sociaux, organisateurs d'événements...).

Mise à disposition de supports et d'outils méthodologiques aux partenaires et aux acteurs du territoire : veille et ressources documentaires, relais d'informations, ...

Diffusion de guides sur les éco-gestes.

2. Faire évoluer les habitudes de consommation

Encourager la réduction de la consommation d'eau en bouteille.

Par exemple :

- **Généraliser** la mise en place de fontaines à eau, de carafes pour les réunions, ou de gourdes isothermes.
- **Remplacer** l'eau embouteillée par l'eau du robinet dans les crèches.
- **Fournir** aux organisateurs d'événements des solutions alternatives à l'eau en bouteille.

Favoriser la consommation de l'eau du robinet : communication adaptée, pédagogie et transparence sur les résultats d'analyse, ...



Projet initié avec la campagne « les lingettes c'est indigeste », l'objectif est de diffuser l'information auprès d'un large public et sur différents aspects de l'eau.



L'EAU EN BOUTEILLE
EST, EN MOYENNE,
110 FOIS
PLUS CHER QUE
L'EAU DU ROBINET

L'eau du robinet est à 0.003€/L, soit 2€/an pour une consommation de 1.5L par jour, pour 0.40€/L pour une eau en bouteille, soit 220€/an

Eau du robinet : prix moyen d'1m³ (soit 1000 litres) = 3€
Eau minérale : prix moyen d'1m³ (soit 1000 litres) = 330€

10 KG DE DÉCHETS SONT GÉNÉRÉS
PAR PERSONNE ET PAR AN (EN MOYENNE)
PAR LES BOUTEILLES D'EAU EN PLASTIQUE

OBJECTIF 1-2 : DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE ÉCO-RESPONSABLE

ACTIONS

1. Réduire les consommations au sein des bâtiments du Grand Chalon et des communes

Installer des dispositifs hydro-économies au niveau de l'alimentation et des sorties en eau des bâtiments (réducteurs de pression, chasse d'eau double commande, mousseur etc...).

Désigner un référent Eau par bâtiment, former les usagers des sites aux éco-gestes et suivre les alertes fuites.

Mettre en place des indicateurs pour suivre l'évolution des consommations en eau sur chaque bâtiment.

Contrôler les usages sur les hydrants (poteau d'incendie principalement) avec incitation des maires à prendre un arrêté interdisant la prise d'eau sur les bornes incendie et mettre en place des bornes de puisage d'eau de type Moneca.

Accompagner en ingénierie les communes pour l'intégration de la problématique Eau dans leurs projets, via le SATEC (Service d'Appui Technique aux Communes) avec le partage d'informations (projétothèque, formations).

2. Réduire les consommations d'eau pour les particuliers

Faciliter le déploiement de dispositifs hydro-économies pour la maison (conseils techniques, informations et communication).

Étudier la mise en œuvre d'un plan de précarité hydrique.

Informier sur les alternatives existantes (ex : toilettes séches) et les innovations techniques.

Sensibiliser et accompagner les familles des gens du voyage vers une consommation d'eau plus raisonnée et maîtrisée.

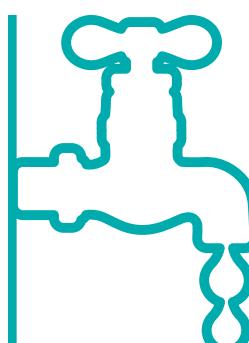


UN ROBINET QUI
GOUTTE PRÉSENTE
UNE PERTE DE PRÈS DE :
**100 LITRES
PAR JOUR**



POUR UNE CHASSE
D'EAU LA PERTE
PRÉSENTE PRÈS DE
**400 LITRES
PAR JOUR**

EN 2024, 623 770 € DU FOND D'AGGLO-
MÉRATION AUX PROJETS COMMUNAUX
(FAPC) ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS SUR SON
VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE.
5 PROJETS DE DÉSIMPERMÉABILISATION
ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS.



JUSQU'À **50%**
D'ÉCONOMIES D'EAU

3. Réduire les consommations d'eau pour les espaces extérieurs

Encourager la combinaison entre un arrosage maîtrisé et des plantations adaptées aux nouvelles conditions climatiques, moins gourmandes en eau.

Par exemple, pour les communes :

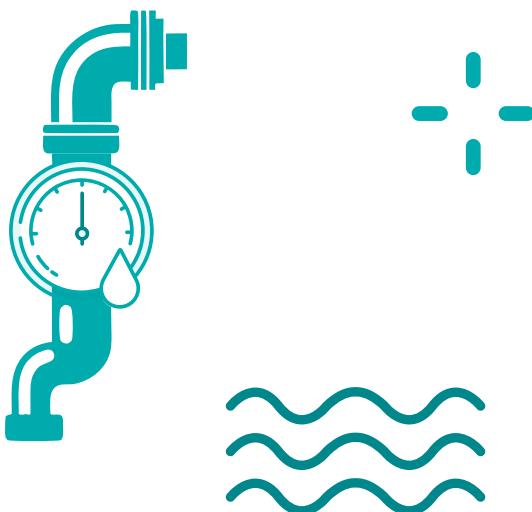
- **Proposer** de nouvelles palettes végétales résistantes à la sécheresse en favorisant les vivaces, arbustes et arbres à feuillage dense.
- **Généraliser** le paillage des espaces verts et le goutte à goutte pour limiter l'arrosage.
- **Développer** l'utilisation d'eau de pluie stockée ou le réemploi d'eaux de process pour l'arrosage des massifs.



4. Améliorer la connaissance et la fiabilité des données pour piloter une démarche de baisse de consommation

Déployer des compteurs communicants pour tous les usagers de l'agglomération et mettre en place des outils de relève à distance.

Développer l'accès aux données de consommation des abonnés : suivi journalier, dispositifs alertes fuites (par mail ou sms) .



5. Mobiliser les acteurs du territoire

Optimiser les procédés pour réduire les consommations dans les process des entreprises et des industries en développant des partenariats, organisant des ateliers d'information et de travail notamment dans le cadre du programme Territoires d'Industrie.



Poursuivre les partenariats avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les organisations représentatives du monde économique..

Travailler avec la Chambre d'Agriculture et les différentes organisations représentatives pour accompagner le monde agricole/viticole dans l'utilisation maîtrisée de l'eau dans leurs pratiques (lavage, arrolement, arrosage, irrigation, ...).

Accompagner les bailleurs sociaux pour maîtriser les consommations des locataires.



OBJECTIF 1-3 : METTRE EN COHÉRENCE LA TARIFICATION ET LES USAGES



ACTIONS

1. Tendre vers la tarification progressive pour sensibiliser les gros consommateurs
2. Engager une étude sur la structuration tarifaire et la convergence du prix de l'eau et de l'assainissement
3. Faire de la pédagogie sur le prix de l'eau en explicitant sa structuration et sa finalité
4. Maîtriser le coût du service pour les usagers

Responsabiliser les usagers : limiter les conditions d'octroi de dégrèvement aux seules fuites relevant de la loi WARSMANN.

Limiter l'impact énergétique des équipements et des activités de la DEA (Direction Eau et Assainissement) : optimisation des process (énergie, réactifs, ...), réflexion sur les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), ...

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau potable.

Il se compose des coûts engagés par le service de l'eau potable, le service de collecte et de traitement des eaux usées , des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA.



AXE 2

OPTIMISER LA
DISPONIBILITÉ DE
LA RESSOURCE

OBJECTIF 2-1 : SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

ACTIONS

1. Renouveler les réseaux d'eau potable pour réduire les pertes

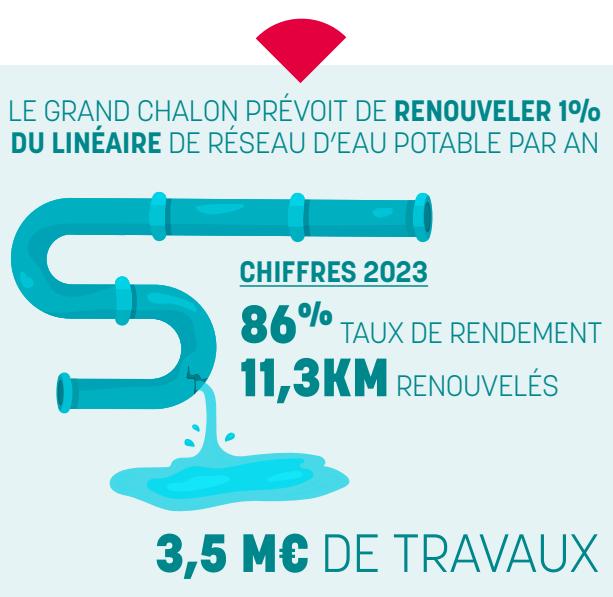
2. Optimiser les pressions dans les réseaux d'eau potable par secteur selon la topographie

Réduire la pression pour limiter les fuites.

Maintenir un marnage de nuit sauf pendant les périodes d'heure de pointe électrique.

3. Sectoriser les réseaux d'eau potable avec la mise en place d'un suivi des mesures

4. Communiquer sur les démarches à suivre et les bons interlocuteurs à contacter en cas de constat de fuite en fonction du domaine concerné : public ou privé



OBJECTIF 2-2 : DÉVELOPPER L'UTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES POUR LIMITER LE RECOURS À L'EAU POTABLE

ACTIONS

1. Favoriser la récupération des eaux de pluie

Étudier la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments du Grand Chalon pour :

- l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport et le nettoyage de matériel
- le raccordement aux toilettes (promouvoir les doubles réseaux dans les constructions).



Encourager l'installation des récupérateurs d'eau sur les bâtiments publics pour le lavage/arrosage notamment des équipements sportifs.

Accompagner techniquement et financièrement les particuliers à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et à leur utilisation.

Favoriser l'installation de systèmes de récupération/réutilisation de l'eau dès la conception de tout projet de construction.

Valoriser les différents dispositifs d'accompagnements techniques et financiers portés par les partenaires (ex : Conseil Départemental pour le monde agricole/viticole).



2. Favoriser la réutilisation des eaux usées

Déployer une unité de réutilisation d'eaux usées sur la station de Port Barois à destination de futurs usagers (communes et industriels riverains).



Station d'épuration Port Barois

Poursuivre les expérimentations visant à permettre la réutilisation d'une partie de eaux issues des différents espaces nautiques (ex : stockage pour mise à disposition des espaces verts).

Développer l'utilisation des eaux industrielles (1) pour le lavage des véhicules.

Partager des retours d'expériences et des informations (veille technique) sur des solutions existantes et/ou innovantes permettant de réutiliser les eaux non conventionnelles à l'attention de différents publics (particuliers, monde économique, monde agricole/viticole,.....).

Assurer une veille juridique sur la législation en vigueur et ses évolutions pour connaître les possibilités de mise en œuvre d'une démarche de réutilisation en fonction de la nature de l'activité du porteur de projet.

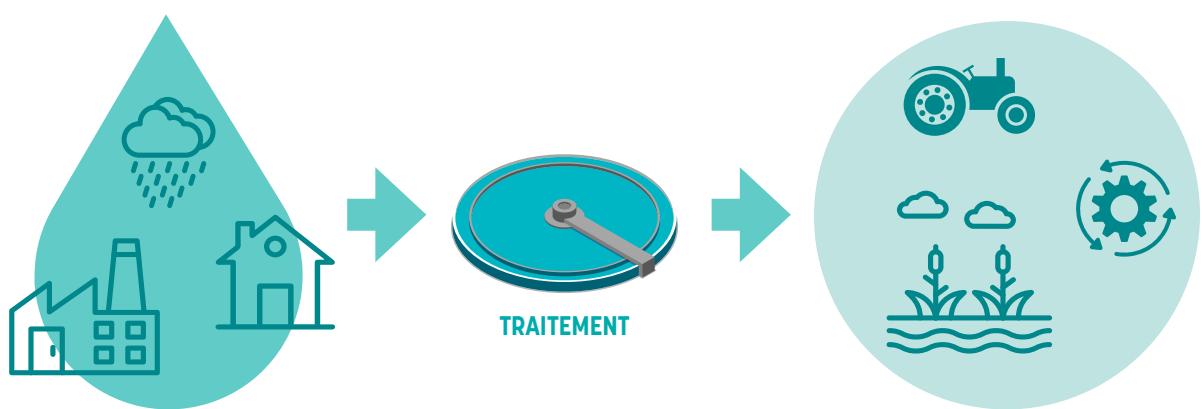
Encourager le réemploi des eaux provenant des process industriels par la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés (entreprises, chambres consulaires, financeurs comme l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).

LE SAVIEZ-VOUS ?
LA RÉUTILISATION DE L'EAU DE VIDANGE DES PISCINES POUR LE LAVAGE DES FILTRES EST OPÉRATIONNELLE DEPUIS 2024.



LA STATION DE LAVAGE DU PÔLE ENVIRONNEMENT DU GRAND CHALON EST RACCORDEE AU RÉSEAU D'EAU INDUSTRIELLE POUR NETTOYER LES VÉHICULES DONT LES BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES.

EAUX USÉES TRAITÉES : RESSOURCES ET USAGES



RESSOURCES D'EAUX USÉES :

- Eaux domestiques et eaux grises (cuisines, salle de bains)
- Eaux pluviales
- Eaux industrielles

USAGES POSSIBLES :

- Agricole
- Nettoyage de voiries
- Défense incendie
- Création de zones humides
- Nettoyage industriel
- Etc...

(1) Les eaux industrielles sont les eaux utilisées dans l'industrie lors des processus de production et de transformation et qui, une fois traitées peuvent être réutilisées pour différents usages comme le lavage des véhicules.

OBJECTIF 2-3 : AMÉLIORER LE STOCKAGE NATUREL DE LA RESSOURCE ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

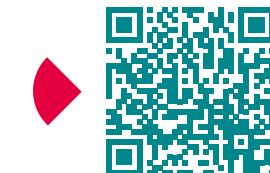
ACTIONS

1. Favoriser l'infiltration dans les sols grâce à une gestion des eaux pluviales efficace

Accompagner l'application du règlement de zonage des eaux pluviales en vigueur depuis 2024 sur le Grand Chalon.

Généraliser la déconnexion des eaux pluviales des voiries avec la création de noues naturelles.

Sensibiliser les acteurs de l'aménagement et du bâtiment sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle (réunions, guide,...).



Intégrer la gestion des eaux pluviales dans son projet

Guide pratique à l'usage des concepteurs et porteurs de projets du Grand Chalon

2. Désimperméabiliser et végétaliser, selon différents procédés, les espaces publics en veillant à préserver les différents usages

- Cours d'école et de crèches,
- Espaces de stationnement,
- Cheminements piéton,
- Création d'îlots de fraîcheur en ville,
- Déploiement des arbres de pluies alimentés par les eaux de voirie ou de toiture.



3. Encourager la création d'espaces comestibles

4. Encourager le développement de nouvelles techniques comme l'hydraulique douce pour favoriser l'infiltration lente

Les travaux de rénovation du parking du Pôle environnement du Grand Chalon montrent les différentes techniques de désimperméabilisation



AXE 3

PRÉSERVER
LA QUALITÉ
DE L'EAU

OBJECTIF 3-1 : PROTÉGER LES ZONES DE CAPTAGE

ACTIONS

1. Développer une stratégie d'acquisition foncière autour des captages

Maitriser le foncier des périmètres de protection rapprochés des captages.

Mettre à jour les Déclarations d'Utilité Publique des captages : inventaire, diagnostic, priorisation de la procédure BAC (Bassin d'Alimentation des Captages).

2. Accompagner les agriculteurs vers le développement de culture ne nécessitant pas d'intrants sur les zones de champs captants

Relayer les actions de la chambre d'agriculture sur les pratiques telles que le desherbage mécanique.

Accompagner les exploitations à toute installation visant à réduire l'impact sur l'environnement (haie bocagère, mise en défens des berges - clôture, passerelle, points d'abreuvement...)



Champs captants

OBJECTIF 3-2 : SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

ACTIONS

1. Diversifier la ressource

Mettre en exploitation le forage du Nainglet (situé à Fontaines) pour compléter et sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire.

2. Développer les interconnexions des réseaux

3. Moderniser les usines d'eau potable

Réhabiliter l'unité de distribution de Saint-Rémy : réhabilitation du génie civil de l'usine et optimisation du traitement vis-à-vis des métabolites de pesticides.



Les travaux de l'interconnexion entre Chalon et Crissey en 2023

OBJECTIF 3-3 : PRÉVENIR LES POLLUTIONS DU MILIEU NATUREL

ACTIONS

1. Renouveler, de manière continue, les réseaux d'eaux usées

Poursuivre la stratégie de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement avec l'objectif de diminuer les eaux claires parasites qui perturbent la collecte et le traitement des eaux usées.

Renvoyer dans le milieu naturel une eau la plus propre possible, respectueuse des espèces animales et végétales : création de deux bassins de stockage et de restitution.

Réhabiliter et entretenir les stations d'épuration pour répondre aux exigences de la qualité des cours d'eau (ex : travaux sur l'usine SaôneOr en 2023) avec la mise aux normes des systèmes d'assainissement des stations de Demigny et Saint-Loup-Géanges.

Poursuivre les contrôles réguliers des branchements eau usée et eau pluviale (collectif et non collectif).

2. Poursuivre le contrôle des rejets industriels

Maintenir le dispositif EPURETOX pour réduire les rejets de pollutions toxiques issus des effluents non domestiques raccordés au réseau d'assainissement.

OBJECTIF 3-4 : RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR FAVORISER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

ACTIONS

1. Préserver les zones humides

Poursuivre les efforts de préservation et restauration de zones humides en améliorant la séquence « éviter/réduire/compenser » dans les projets d'aménagement.

Élaborer un plan de gestion stratégique des milieux humides.



ACTIONS

Restaurer et aménager les bords de rivières (notamment l'Orbize, la Thalie, le ruisseau de Saint-Désert et le Grand Margon) et les milieux humides (+ de 100 ha en gestion directe par le Grand Chalon).

2. Préserver les cours d'eau

Développer une stratégie foncière (acquisition ou contrat avec les propriétaires) pour mieux préserver les milieux humides.

Sensibiliser les propriétaires riverains à l'importance des cours d'eau et leur bon entretien (en lien avec les élus référents GEMAPI et référents Transition écologique dans les communes) et les associer aux travaux.

Inventorier les ouvrages sur cours d'eau, organiser des visites techniques de l'ensemble des moulins.

S'assurer de la bonne mise en œuvre des obligations de débit réservé notamment sur les moulins et les cours d'eau privés.

Mettre en place des outils de connaissance, d'observation et de suivi avec :

- Un observatoire de la qualité des cours d'eau (suivis physico-chimique, biologique, thermique avec 22 stations de suivi).
- Un observatoire des assecs des cours d'eau (suivi des niveaux d'eau en période estivale).



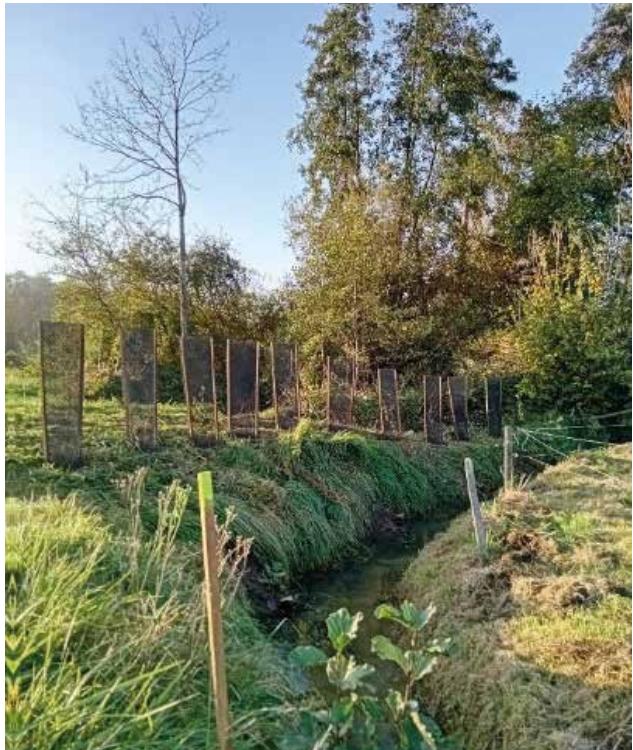
ACTIONS

1. Poursuivre la lutte contre le ruissellement et les inondations

Poursuivre l'accompagnement technique et d'ingénierie financière (recherche de financements) aux communes pour engager les travaux de prévention des inondations.

Réaliser une étude complémentaire sur les ruissellements en vue d'évaluer l'impact des travaux réalisés sur le territoire pour la période 2020-2025 et identifier les travaux supplémentaires à engager pour réduire encore le risque inondation.

Assurer une meilleure coordination des interventions des acteurs concernés (communes, agriculteurs) dans l'entretien des fossés.



OBJECTIF 3-5 : ADOPTER UNE DIFFUSION PÉDAGOGIQUE DES INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

ACTIONS

Veiller à mieux communiquer et expliquer sur les résultats des analyses de l'eau à l'attention des usagers.



Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne commune par commune



AXE 4

MISE EN ŒUVRE DU PLAN EAU

OBJECTIF 4-1 : ORGANISER UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET EFFICACE

ACTIONS

1. Inclure et mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte et efficace

Mettre en place une « assemblée de l'eau » réunissant les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et des représentants d'usagers. Réunie à minima une fois par an, cette assemblée aura vocation à :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan Eau,
- Être force de proposition pour le faire évoluer,
- Être un lieu d'échanges et de valorisation des actions menées par chaque partenaire.



Proposer, de manière régulière, des ateliers thématiques aux partenaires (industriels, monde agricole/viticole, professionnels du tourisme, ...) pour créer un espace de dialogue, partager des retours d'expériences et être informé sur des projets ou programmes en s'appuyant notamment sur des dispositifs existants (ex : Territoires d'Industrie).



Ateliers Ambassadeurs de la transition écologique

Partager régulièrement sur la thématique de l'Eau avec les élus communautaires et les élus des communes lors des instances, des commissions thématiques transition écologique et des universités d'été en mettant en commun notamment les retours d'expérience sur le territoire (projétothèque).



Atelier Monde agricole et viticole

Organiser des conférences/ateliers avec des interventions d'experts (universitaires, scientifiques, vulgarisateurs) sur les enjeux de l'eau et leurs évolutions.

2. Poursuivre et amplifier les partenariats pour accompagner la mise en œuvre du Plan Eau

État, Région, Département, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Programme 2025-2030), Etablissement Public Territorial Bassin Sâone et Doubs, Chambres consultaires, organisations représentatives des partenaires.

ACTIONS

3. Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la gestion de l'eau

Mieux identifier le rôle et les champs d'actions de chaque acteur intervenant dans la gestion locale de l'eau (Agence de l'Eau, syndicats, délégués, financeurs,)

Améliorer l'information des usagers et des professionnels sur les mesures de restriction des usages de l'eau mises en œuvre en période de sécheresse.

OBJECTIF 4-2 : DÉVELOPPER LES OUTILS DE PLANIFICATION

1. Prendre en compte les enjeux de l'eau dans les documents de planification urbaine (PLUi) notamment dans le cadre de futures modifications

2. Se doter d'outils de planification, de gestion et d'analyses sur la gestion de l'eau

Réaliser le schéma directeur d'assainissement des 51 communes.

Réactualiser le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour les 51 communes.

Établir un diagnostic territorial du droit à l'accès à l'eau :

- Identifier sur le territoire les personnes qui n'ont peu ou pas accès à l'eau potable,
- Expliquer les raisons,
- Formuler des recommandations afin d'améliorer les conditions d'accès à l'eau.

Élaborer des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour toutes les unités de distribution gérées par le Grand Chalon (du champ captant à la distribution): méthodologie à mettre en place, co-construction avec les exploitants.

Identifier et cartographier les 10 plus gros consommateurs du territoire par secteur d'activité pour mettre en place un accompagnement adapté.

OBJECTIF 4-3 : COMMUNIQUER ET ANIMER

ACTIONS

1. Définir une stratégie de communication sur le Plan Eau à l'échelle du Grand Chalon

Supports adaptés en fonction des différentes cibles (enfants, usagers domestiques, professionnels, agriculteurs, industriels, tourisme...).

Supports pédagogiques variés (visuels, réseaux sociaux, sites internet, bulletins municipaux, campagne d'affichage, factures d'eau, expo itinérantes...).

2. Organiser des rendez-vous réguliers sur la thématique de l'eau

Formats à varier : ateliers, réunions, manifestation type « journée de l'eau », visites de sites, jeux dans les établissements scolaires.

Des **thèmes à privilégier** :

- Les éco-gestes et les bonnes pratiques,
- La lutte contre la pollution,
- Le prix et la qualité de l'eau,
- Le cycle de l'eau,
- Adaptation des cultures au potager selon les saisons,
- La préservation de la ressource.

3. Assurer le suivi et l'évaluation du Plan Eau

Assurer le suivi-évaluation des actions dans le cadre de l' « assemblée de l'eau ».

Communiquer sur les évolutions constatées et valoriser les actions mises en place par chaque partenaire.



Les 10 gestes simples pour économiser l'eau



NOTES



LES SIGNATAIRES DU PLAN EAU DU GRAND CHALON

Mardi 18 novembre 2025



- Allerey-sur-Saône • Aluze • Barizey • Bouzeron • Chalon-sur-Saône
 - Chamilly • Champforgeuil • Charrecey • Chassey-le-Camp • Châtenoy-en-Bresse • Châtenoy-le-Royal • Cheilly-les-Maranges
 - Crissey • Demigny • Dennevry • Épervans • Farges-les-Chalon • Fontaines • Fragnes-la-Loyère • Gergy • Givry • Jambles • La Charmée
 - Lans • Lessard-le-National • Lux • Marnay • Mellecey • Mercurey • Oslon • Remigny • Rully • Saint-Bérain-sur-Dheune
 - Saint-Denis-de-Vaux • Saint-Désert • Saint-Gilles • Saint-Jean-de-Vaux • Saint-Léger-sur-Dheune
 - Saint-Loup-de-Varennes • Saint-Loup-Géanges • Saint-Marcel • Saint-Mard-de-Vaux • Saint-Martin-sous-Montaigu • Saint-Rémy
 - Saint-Sernin-du-Plain • Sampigny-Lès-Maranges • Sassenay • Sevrey • Varennes-le-Grand • Virey-le-Grand
- Le Grand Chalon • Etat • Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 - EPTB Saône et Doubs • SUEZ • Voies Navigables de France • OPAC de Saône-et-Loire • Office de Tourisme du Grand Chalon
 - CPIE Pays de Bourgogne • Fédération de Pêche de Saône-et-Loire • La Gaule Chalonnaise • Moulins en Saône-et-Loire • UFC Que Choisir
- ART Industrie • Centre Hospitalier William Morey • Gauthier Chemises • Framatome • Margaritelli Fontaines • Maroquinerie Thomas
 - Mobilians • NEXTIS • Verallia





www.legrandchalon.fr